

Cour suprême du Canada. La McKinnon Industries invoquait, pour sa défense, qu'elle n'avait pu enlever les matières nuisibles de son usine et qu'il ne serait pas dans l'intérêt du public de fermer celle-ci parce que la cité de St. Catharines dépendait en grande partie de la McKinnon Industries pour ses salaires et autres nécessités. La Cour suprême du Canada n'accepta pas cet argument et rendit une ordonnance perpétuelle. En moins de quelques jours, les fumées nocives que la société avait déclaré ne pas pouvoir supprimer disparurent rapidement.

Voilà le genre de chose qui se passe dans le Sud-Ouest de l'Ontario et, j'en suis sûr, dans beaucoup d'autres parties du Canada également. Dans ma propre région, il y a de très grands dépôts de pierre à chaux. La Canada Cement Company a, là-bas, une usine gigantesque, une usine de 50 à 60 millions de dollars. On y trouve les usines de la North American Cyanamid Company, celles de la Domtar et beaucoup d'autres. Le résidu de leur exploitation est constitué par une quantité de poussière extrêmement fine. Toutes les maisons de la région situées sous le vent dominant sont couvertes d'une fine poussière grise.

Les gens de la région se plaignent depuis des années. Le gouvernement de l'Ontario a pris certaines mesures à cet égard mais pas assez, sans doute. Aussi les gens de la région sont-ils en butte à de grands inconvénients, à des privations et leur santé est compromise. Les arbres ne sont pas verts, là-bas, mais gris. Ils sont couverts de poussière.

Sans doute le citoyen moyen trouve-t-il un remède en droit civil. Il peut poursuivre la société comme l'a fait le fleuriste de St. Catharines mais la plupart des gens n'ont pas l'habitude des tribunaux et les avocats coûtent cher lorsqu'il s'agit de sociétés comme la Domtar ou la Canada Cement. Le public ne devrait pas en être réduit là. L'État devrait protéger les gens contre ce genre d'activités. Il ne sert à rien au gouvernement fédéral de remettre toujours tout au lendemain en déclarant qu'on aura encore une conférence. Ces conférences n'en finissent pas et n'aboutissent à rien. Il faut faire quelque chose immédiatement car bien des gens sont touchés. Ma région n'est qu'une petite région. Tout cela est probablement multiplié par 50 ou par 100 dans tout le Sud-Ouest de l'Ontario. Des mesures immédiates s'imposent. Le gouvernement fédéral a certes le pouvoir de prendre les mesures nécessaires. Il le peut grâce au Code criminel. Ce genre d'activité cesserait si on en faisait un délit. Faute d'accord avec les provinces quant aux mesures à prendre, le

[M. Nesbitt.]

gouvernement fédéral, en tant que principal gouvernement du pays, devrait frayer la voie.

Si le gouvernement fédéral se refuse à utiliser les pouvoirs que lui accorde le Code criminel, il peut accorder d'importants allègements fiscaux aux usines de transformation; ces fonds pourraient être investis pour enrayer la pollution qui s'échappe de leurs cheminées du fait de leurs procédés industriels. Les ingénieurs m'ont dit que même si ce serait modérément coûteuse, ce serait réalisable. Si le gouvernement fédéral ne veut pas adopter la méthode répressive, il peut agir au moyen d'encouragements fiscaux. Des encouragements fiscaux peu importants resteraient sans effet sur la plupart des compagnies, mais une mesure d'envergure apporterait le résultat souhaité. Si la méthode ne réussissait pas, le gouvernement pourrait alors recourir au Code criminel. Voilà deux propositions.

Aucun député et aucun citoyen d'Ottawa n'ignorent la pollution de l'air que cause cette énorme industrie de l'autre côté de la rivière, la compagnie E. B. Eddy. Lorsqu'on s'achemine vers les édifices du Parlement, le matin, on a sur les lèvres un goût d'oxyde sulfuré qui nous parvient de cette usine. C'est vraiment honteux que notre capitale ait probablement les odeurs les plus nauséabondes, si je puis m'exprimer ainsi, de toute les villes du pays.

Je me suis entretenu avec un grand nombre de touristes et de visiteurs. Ils ont trouvé la ville d'Ottawa ravissante, mais ils ont déploré ces odeurs et effluves nauséabondes émanant de l'autre côté de la rivière et qui rendent la respiration presque impossible le matin. Il s'agit surtout d'oxyde sulfuré qui, comme beaucoup le savent, peut causer de nombreux ennuis à la santé.

Voilà certaines idées sur les moyens à prendre. Le gouvernement doit intervenir sur-le-champ. Si le gouvernement ne veut pas employer la manière forte, il peut offrir des stimulants fiscaux. En cas d'insuccès, il peut recourir au Code criminel. La pollution de l'air dans le Sud de l'Ontario atteint des dizaines de milliers de personnes.

• (9.40 p.m.)

Je veux ensuite aborder la question des substances nocives qu'on répand un peu partout dans le pays. Le DDT en est une. La Canadian Wildlife Federation, association de grande réputation, a publié un opuscule sur la question au printemps de 1969. On y signale les dangers possibles de l'emploi du DDT. Je ne suis pas chimiste, je ne saurais donc dire si l'on a entièrement raison ou